



Les valeurs **Force Ouvrière** :

L'indépendance, L'équité et le progrès ne sont pas que des mots. Elles sont le moteur de notre action.

Emploi, Formation professionnelle, protection sociale, Convention collective, statut Toutes ces questions sont au cœur de notre vie quotidienne

A **Force Ouvrière**, c'est faire partie d'un syndicat indépendant et représentatif au niveau régional et national, ce qui permet de peser dans les négociations



Force Ouvrière à Pole Emploi, est présente dans tous les départements. Elle représente et défend les intérêts de tous les salariés, quel que soient leur niveaux d'emploi, leur statut (privé, public)

Force Ouvrière à Pole Emploi, ce sont des salariés qui se regroupent et qui agissent collectivement :

- ✚ Pour défendre leurs acquis et leurs conditions de travail
- ✚ Pour faire respecter les accords signés
- ✚ Pour ne pas être seuls face à la Direction
- ✚ Pour obtenir le respect des droits individuels et collectifs des salariés, revendiquer l'amélioration de leurs conditions de travail,
- ✚ Pour obtenir des augmentations de salaires et de nouveaux droits

Pour une NAO 2023 qui ne soit pas à zéro...



En premier lieu, **FO** tient à rappeler son opposition à la création de **France Travail** dont la mise en œuvre pourrait conduire notamment à :

- Une transformation des rapports entre les DE et l'institution, avec l'extinction programmée des droits, de l'assurance (collective) au « profit » d'un carcan d'obligations de plus en plus contraignantes
- Une **régionalisation du service public de l'emploi** et un **traitement différencié des usagers** d'un territoire à l'autre
- Des modifications **importantes des conditions de travail et des métiers de tous les agents de Pôle emploi.**





Pour **FO**, il est essentiel que les agents de Pôle emploi soient associés par l'intermédiaire de leurs représentants du personnel à toutes les décisions qui les concernent. Le rôle du CSEC et des CSE sera primordial dans les mois à venir. En tant qu'organisation syndicale représentative au sein de Pôle emploi, **FO** demande à être régulièrement concerté sur le projet FRANCE TRAVAIL. La DG est en accord avec ces deux derniers points. Elle indique qu'elle organisera régulièrement des audio DSC. Vos élus **FO** vous tiendront régulièrement informer sur ce dossier

FO, la culture de la négociation collective, mais pas de la signature à tout prix

FO a co-construit et signé la CCN de Pôle emploi, l'une des meilleures de France.

FO a signé les avenants n° 1 et n°2 de l'accord du 20 juillet 2021 sur le télétravail qui bénéficie à tous les agents de Pôle emploi, quel que soit leur statut.

FO a signé l'accord intéressement qui bénéficie à l'ensemble des salariés pôle emploi quel que soit leur statut

FO n'a pas signé l'accord GPEC actant de la baisse des effectifs d'agents GDD.

FO n'a pas signé l'accord classification des agents privés car :

- Il ne prévoit pas d'évolution de carrière assurée par un automatisme
- Il ne contribue pas à la reconnaissance de l'investissement des salariés
- Il participe à l'individualisation croissante des relations de travail

FO n'a pas validé la classification des agents publics car :

- Elle déqualifie leurs métiers
- Elle n'apporte aucune plus-value en matière de progression salariale (quotas de carrière exceptionnelle bloqués)
- Elle ne prévoit pas de déplafonnement de la grille indiciaire

<https://fo-pole-emploi.fr/wp-content/uploads/2023/03/Pourquoi-voter-FO-en-2023-.mp4>



Un vrai syndicat est là pour ça : quand on est isolé, on a besoin d'être soutenu et défendu. C'est une illusion de croire qu'on est assez fort pour se défendre seul.



Vous cherchez une solution à un problème, vous souhaitez une information fiable : abonner vous à nos publications.

**Vous avez des questions sur vos droits ; Contactez-nous :
syndicat.fo-ara@pôle-emploi.fr**

